

ESPAGNE

Une enquête doit être ouverte dans les plus brefs délais sur la fermeture d'un journal basque

Index AI : EUR 41/002/2003

Amnesty International a appelé ce mardi 25 février les autorités espagnoles à fournir rapidement des éclaircissements et à expliquer les raisons pour lesquelles un journal en langue basque a été fermé et plusieurs personnes ont été arrêtées.

Le 20 février, un juge de l'Audience nationale a ordonné la fermeture à titre de précaution du journal basque *Euskaldunon Egunkaria* - le seul journal entièrement rédigé en langue basque - et l'arrestation de dix collaborateurs du journal. Parmi les personnes arrêtées figurent un prêtre jésuite, le père Txema Auzmendi, S. J. et l'un des directeurs, Peio Zubiria, qui aurait fait une tentative de suicide hier. Toutes ont été arrêtées, maintenues au secret au titre des lois anti-terroristes et présentées à l'Audience nationale à Madrid.

Le juge a justifié la fermeture du journal et les arrestations dans une décision proclamant que la société de publication de *Egunkaria* avait été créée et était financée et dirigée par le groupe armé basque *Euskadi Ta Askatasuna* (ETA). Le journal, créé en 1990, aurait contribué à la mise en place d'une structure d'information en langue basque et facilité la propagation d'une idéologie « terroriste ». Jusqu'à présent, les preuves concrètes sur lesquelles se base la décision n'ont pas été clairement énoncées.

Le gouvernement basque, qui aurait subventionné *Egunkaria* pendant un certain nombre d'années, a exigé des explications urgentes sur les raisons de cette fermeture et de ces arrestations. Dans une déclaration séparée, la Compagnie de Jésus a exprimé sa préoccupation au sujet de l'arrestation du Père Auzmendi, « connu pour son opposition claire à la violence » et sa défense des personnes « marginalisées » et vulnérables.

La fermeture à titre de précaution de *Egunkaria* fait suite à une autre affaire, sans lien avec celle-ci, celle de la fermeture du journal basque *Egin* par un juge de l'Audience nationale en 1998. *Egin* était soupçonné d'imprimer des messages codés à l'attention de l'ETA et d'être un instrument de « terrorisme ». L'ordre de fermeture avait

été levé un an plus tard mais aucune audience n'a encore eu lieu.

Amnesty International qui, il y a seulement dix jours, a redit sa condamnation sans réserve des atteintes aux droits humains perpétrées par l'ETA, reconnaît qu'il est de la responsabilité du système judiciaire de prendre toutes les mesures appropriées pour assurer la protection de la vie et son intégrité.

« Toutefois, un acte aussi sérieux qu'une fermeture de journal ou l'arrestation de ceux qui travaillent à sa production a clairement des conséquences graves sur le droit fondamental à la liberté d'expression, a déclaré Amnesty International. Il est donc impératif que toute enquête judiciaire menée le soit de façon rapide et approfondie. » ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site www.amnesty.org